

UNE REUNION DANS L'URGENCE AVEC ALAIN GRISET MAIS UN ABSENT DE TAILLE

Nous pouvions légitimement penser que la mise à l'écart des discothèques du plan de déconfinement dénoncée par nos organisations syndicales professionnelles très largement dans les médias soit l'objet d'une nouvelle prise en compte par le gouvernement.

Malheureusement NON : Tout se passe comme si c'était normal !

Disons tout d'abord, très clairement, que depuis le 17 juillet date à laquelle nous avons débuté nos travaux avec Alain Griset, ce dernier nous a démontré à plusieurs reprises sa volonté de rechercher des solutions pour notre profession. Toutefois, nous constatons qu'il est bien seul. Cet après-midi, la réunion s'est déroulée avec la participation de la représentante de l'association française des banques et des représentants du Crédit Agricole, du Crédit mutuel, de la Banque Postale. Un représentant du Ministère de l'intérieur a aussi participé à nos travaux.

L'ensemble de nos échanges sont tributaires de l'approche du Ministère de la santé. C'est la raison pour laquelle nous considérons qu'il doit impérativement siéger à nos travaux pour que nous puissions mesurer la possibilité ou non de rouvrir dans des conditions acceptables et enfin définir avec ce Ministère une période voire une date de réouverture afin de mettre un terme à cette attente insoutenable.

D'autre part, la présence de représentants bancaires est une très bonne chose : engager un dialogue avec les banques est une excellente initiative, nous y sommes particulièrement favorables.

De même, un dialogue avec le Ministère de l'intérieur est une nécessité et nous y participeront avec plaisir, **mais l'urgence est l'avenir proche : Que faisons-nous cet été 2021 ?**

- Nous avons tout d'abord rappelé au Ministre notre volonté d'obtenir une perspective d'ouverture.
- Nous avons dénoncé la forme avec laquelle le gouvernement méprisait les discothèques en citant cette remarquable phrase : **« les discothèques resteront fermées jusqu'à nouvel ordre ».**
- Nous avons souligné que nous pouvions tout entendre à **condition qu'une vraie discussion s'engage sur une réouverture et ses conditions** et jamais cela n'a été le cas depuis 14 mois.

Nous avons clairement indiqué que certains sujets pouvaient être incompatibles avec un seuil de rentabilité dans le cadre d'une réouverture et c'est vrai pour la mise en œuvre :

- **d'un protocole sanitaire drastique**
- **d'une distanciation physique de 2 mètres en circulaire**
- **d'une réduction de jauge trop importante rendant impossible la rentabilité d'une ouverture**

Alain Griset nous a indiqué **« qu'il comprenait parfaitement la situation des exploitants de discothèques et qu'il espérait d'ici le 15 juin prochain être en mesure de nous annoncer une date de réouverture ».**

Nous lui avons rappelé que l'année dernière nous étions dans la même situation et que l'expérience vécue en 2020 où tout le monde a fait discothèque sauf les discothèques, **ne peut pas et ne doit pas se renouveler en 2021.**

A ce stade, les mariages vont pouvoir s'organiser sans difficulté, les campings vont rouvrir sans problèmes avec soirées dansantes, les bars et restaurants d'ambiance musicale eux vont rouvrir, faire de la discothèque **et nous craignons même qu'en septembre on viendra nous dire désolé mais la pandémie s'accélère de nouveau, alors vous les discothèques vous subirez la double peine, vous devez rester fermés. C'est surréaliste !**

Au cours de la réunion, nous avons abordé tous les sujets de préoccupations actuelles :

- L'urgence d'obtenir une perspective d'ouverture
- Les oubliés du système d'indemnisation (établissements sans chiffre d'affaires en 2019)
- La situation financière des exploitants
- L'absence de rémunération des dirigeants
- L'aggravation de l'endettement de nos sociétés
- La mise en garantie de leur bien personnel qui aujourd'hui est appliquée par les banques
- La perte de valeur vénale de nos fonds de commerce et le besoin de l'indemniser suite à la fermeture administrative de plus de d'une année et demie
- La concurrence déloyale autorisée par le gouvernement en rouvrant bars et restaurant d'ambiance
- Les seuls 10 jours congés payés pris en compte pour un an et demie de fermeture
- L'inégalité de traitement entre les différents commerces d'un même secteur d'activité

Devant cette fronde de mécontentements caractérisés, le Ministre a annoncé que les discothèques allaient pouvoir bénéficier du même dispositif dit « **coûts fixes** » **sans condition de C.A. afin de couvrir 70 à 80 % de leurs charges** et ce à compter du 1^{er} janvier 2021 avec effet rétroactif.

Nous examinerons plus en détail ce dispositif jusque-là réservé aux activités de montagne et nous reviendrons prochainement vers vous pour vous le décrire.

Si par principe, nous ne refusons jamais de discuter afin de rechercher et concrétiser un compromis, ce soir c'est la déception qui l'emporte. La discrimination de notre profession tant dénoncée - par exemple avec le secteur bancaire - semble se prolonger au niveau du Gouvernement ce qui est regrettable.

Si nous ne contestons pas la bonne volonté du Ministre délégué aux PME, nous sommes au regret de constater que sans le concours du Ministre de la santé rien n'est possible.

Nous ne baisserons pas la garde. Nous poursuivrons nos efforts pour tenter d'obtenir comme les restaurateurs par exemple, une vraie prise en compte de notre situation.

Le Président de la République et le Premier Ministre doivent impérativement retrouver le chemin de la raison et définir au plus vite un plan de réouverture des discothèques de France, **sinon nous allons à l'évidence vers un rapport de force que nous devons d'ores et déjà anticiper.**

Alors que le monde a besoin de revivre, danser, chanter, séduire, le manque de considération de notre profession est affligeant.

Paris Bercy

Mercredi 5 mai 2021 22h00